



ARRÊTÉ MUNICIPAL
portant délégation de fonction à Madame Fabienne SCHMITT,
2^{ème} adjoint au Maire

Le Maire de la Commune d'Elsenheim

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-18 ;

Vu le procès-verbal de l'élection et de l'installation de Mme Fabienne SCHMITT en qualité de 2^{ème} adjoint au maire, en date du 20 mars 2026 ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du maire au profit de Mme Fabienne SCHMITT ;

ARRÊTE

Article 1 : En application de l'article L 2122-18 du Code Général des collectivités territoriales, Mme Fabienne SCHMITT, 2^{ème} adjoint au maire, est déléguée :

- A la gestion des affaires sociales
- Aux affaires scolaires
- Aux affaires culturelles
- A la gestion de la location de la salle polyvalente
- A la propreté des locaux
- A l'organisation des festivités
- A la gestion du fleurissement et des espaces verts.

Article 2 : Mme Fabienne SCHMITT est autorisée à signer tous les documents afférents à cette fonction.

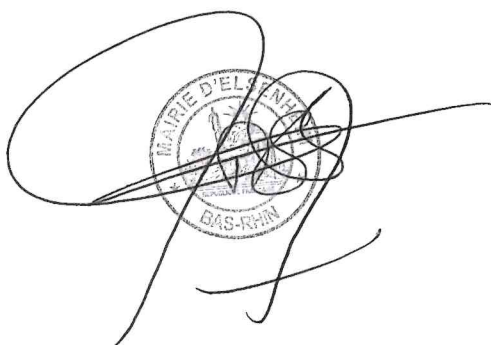
La signature par Mme Fabienne SCHMITT des pièces et actes concernés devra être précédée de la formule suivante : « par délégation du maire ».

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin
- Monsieur le Receveur municipal
- à l'intéressée

Fait à ELSENHEIM, le 23 mars 2026

Vincent GRISS,
Maire



Notifié à l'intéressée le
23/03/2026



Accusé de réception en préfecture
067-216701219-20260323-2026-12-AI
Date de télétransmission : 23/03/2026
Date de réception préfecture : 23/03/2026